

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **5<sup>EME</sup> CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE SIGNE ENTRE L'INERIS ET LE MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

La ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, Alain Dorison, président du conseil d'administration de l'Ineris, et Raymond Cointe, directeur général, ont signé le 21 décembre 2020 un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP). Ce contrat définit les orientations stratégiques de l'Ineris pour les cinq prochaines années avec une ambition forte : sécuriser la transition écologique et le renouveau de l'industrie.

Le 5<sup>eme</sup> COP de l'Ineris conforte le modèle de fonctionnement en « trépied » de l'Ineris qui articule son activité d'appui aux politiques publiques avec ses activités de recherche appliquée et de services aux entreprises. Ce modèle confère à l'expertise de l'Institut un caractère opérationnel unique, alliant intérêt public, expérience de terrain et exigence académique.

Dans le contexte de modernisation de l'action publique qui a conduit l'Institut à diminuer ses effectifs, ce nouveau COP prévoit un développement plus marqué de ses partenariats dans les domaines public et privé et le resserrement de son activité autour de trois thématiques principales :

- La poursuite de ses travaux autour de son socle historique, la compréhension et la maîtrise des risques à l'échelle d'un site industriel ou d'un territoire ;
- La réponse à une attente sociétale forte en approfondissant son expertise sur la caractérisation des dangers des substances chimiques et de leurs impacts sur l'homme et la biodiversité ;
- L'accompagnement de la transition écologique en consacrant une part croissante de ses ressources à la maîtrise des risques liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire.

En particulier, la stratégie 2021-2025 entend répondre à la nécessité, nourrie du retour d'expérience de la mobilisation de l'Ineris lors de l'incendie du site de Lubrizol à Rouen en 2019, d'étendre significativement ses capacités d'appui aux pouvoirs publics en situation d'urgence ou de crise environnementale. Elle vise également à renforcer le positionnement de l'Institut sur une facette trop souvent méconnue de la préservation de la biodiversité, l'évaluation et la maîtrise de l'écotoxicité des substances chimiques. Enfin, en complément de la poursuite de la modernisation des moyens expérimentaux importants dont dispose l'Ineris, elle prévoit un renforcement du développement des modèles numériques et de l'intelligence artificielle, aussi bien pour des usages spécifiques de l'Ineris que pour en appréhender les enjeux techniques et organisationnels clés pour la maîtrise des risques dans l'industrie du futur.

#### **Le COP, cadre de référence, outil de pilotage et de transparence**

Le COP est un outil de gestion et de dialogue entre l'Ineris, opérateur de l'Etat, et sa tutelle, le ministère de la Transition écologique. Il fixe les orientations de l'action de l'opérateur et définit leurs modalités de mise en œuvre. La déclinaison de ces orientations est matérialisée par vingt objectifs et actions assortis

de jalons et d'indicateurs de performance. L'Ineris rend compte publiquement de leur atteinte dans son rapport annuel. Le COP de l'Institut, qui n'est pas assorti d'un engagement de moyens, est révisable en cours d'exécution, afin de veiller à ce que les moyens disponibles soient toujours proportionnés aux objectifs fixés.

Le COP a bénéficié des recommandations du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) formulées lors de l'évaluation qu'il a menée pour l'Ineris en 2020. Il a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut.

Les instances de gouvernance scientifiques et d'ouverture de l'Institut telles que le Conseil scientifique et la Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise ont été associées à l'élaboration de ce 5<sup>ème</sup> COP ainsi que les représentants du personnel. Il s'appuie en effet sur l'expertise des femmes et des hommes de l'Ineris et doit lui permettre de toujours mieux répondre aux attentes de ses interlocuteurs, qu'ils soient publics ou privés, mais aussi plus largement aux questionnements sociétaux.

Lien vers le [Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 de l'Ineris](#)

---

A propos de l'Ineris

**L'Institut national de l'environnement industriel et des risques** (Ineris) est l'expert public pour la maîtrise des risques industriels et environnementaux. Ses activités contribuent à évaluer et prévenir les risques que les activités économiques font peser sur l'environnement, la santé, la sécurité des personnes et des biens. Il développe ses compétences scientifiques et techniques dans le domaine des risques technologiques, des risques liés à l'impact des substances chimiques sur la santé et l'environnement, des risques du sol et du sous-sol. Créé en 1990 sous la tutelle du Ministère chargé de l'environnement, l'Ineris compte 532 collaborateurs. Son siège de 40 hectares, situé à Verneuil-en-Halatte (Oise) accueille 30 000 m<sup>2</sup> de laboratoires et halles d'essais, et 15 hectares dédiés aux plateformes d'essais, qui permettent de mener des expérimentations « sur mesure » à moyenne et grande échelle.

**Institut national de l'environnement industriel et des risques**

Tél : 06 49 33 49 60

Courriel : [karine.grimault@ineris.fr](mailto:karine.grimault@ineris.fr)

Responsable des relations avec la presse et des événements 2/2

Parc technologique Alata – BP 2  
F-60550 Verneuil-en-Halatte